Inscription 1ère ABIBAC avec internat



LYCEE CHATEAUBRIAND RENNES

Admission en Première

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble des documents constituant le dossier d'inscription. Les documents sont à retourner au lycée entre le 11 et le 20 juin, par voie postale ou dépôt au lycée (boite aux lettres ou accueil) en précisant sur l'enveloppe selon votre situation :

« Inscription en Première Générale », « Inscription en Première EURO », « Inscription en Première CAV » ou « Inscription en Première AbiBac »

Pour tous les élèves :

- La fiche d'inscription en Première, Annexe 1.
- La fiche de renseignements, Annexe 2.
- La fiche d'inscription à la demi-pension (même pour les externes) ou la fiche d'inscription à l'Internat le cas échéant et mandat SEPA. Annexe 3 a et b.
- La fiche d'infirmerie et le formulaire « Distribution de comprimés ORSEC IODE »,
 Annexe 4 et Annexe 5.

Pour les internes de la section AbiBac ou CAV exclusivement

□ La fiche d'internat avec l'accusé de réception du règlement d'internat, Annexe 6.

Documents à joindre le cas échéant :

- La contribution à la caisse de solidarité du lycée : montant laissé à la discrétion des familles, (chèque à libeller à l'ordre du Lycée Chateaubriand).
- ☐ La cotisation à l'AS3E (sous enveloppe): 14 euros, Annexe 7.
- L'adhésion à l'Association des parents d'élèves le cas échéant, (sauf demande dématérialisée), Annexe 8.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le proviseur



P. Johannel

NB : Si vous rencontrez des difficultés à l'impression des documents, n'hésitez pas à contacter l'accueil du lycée au 02.99.28.19.19.

INSCRIPTIONS - REINSCRIPTIONS - RENTREE 2025-2026

<u>Inscriptions en Seconde</u>:

- Pour les familles qui optent pour la télé-inscription : entre le 27 juin et le 3 juillet 2025
- > Retour des dossiers entre le 30 juin et le 3 juillet par courrier postal ou dépôt au lycée

Inscriptions en Première :

Retour des dossiers entre le 11 et le 20 juin 2025 par courrier postal ou dépôt au lycée

Inscriptions en Terminale:

Retour des dossiers entre le 11 et le 20 juin 2025 par courrier postal ou dépôt au lycée

- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du premier groupe d'épreuves : retrait du dossier à partir du mercredi 9 juillet 2025. Dépôt du dossier le jeudi 10 juillet au plus tard.
- Elèves ayant échoué au baccalauréat à l'issue du second groupe d'épreuves : retrait du dossier le lundi 7 juillet. Dépôt du dossier le mardi 8 juillet 2025 au plus tard.

ACCUEIL DES ELEVES

- Lundi 1 septembre 2025 de 8h30 à 12h30, accueil des **Internes** : Seconde, Première et Terminale.
 - 8h30 à 10h30, de A à K
 - 10h30 à 12h30 de L à Z
- Lundi 1 septembre 2025 de 14h30 à 17h : accueil des **élèves de Seconde** par le professeur principal et distribution des cartes magnétiques
- Lundi 1 septembre 2025 de 15h à 18h : accueil des élèves de Première et de Terminale par le professeur principal
- Mardi 2 septembre 2025 : début des cours pour les Secondes, Premières et Terminales (selon l'emploi du temps donné le lundi 1 septembre 2025)

Diffusion des listes de livres sur le site du lycée au courant du mois de juillet.

ATTENTION : TOUTE REINSCRIPTION NE SERA CONSIDEREE COMME DEFINITIVE QUE SI L'ELEVE EST EN REGLE AVEC LE CDI ET LE SERVICE INTENDANCE



Informations sur la constitution des classes

Rentrée 2025-2026

En Seconde

Les classes seront par nature hétérogènes et constituées en fonction des options, du parcours pédagogique de l'élève et de l'équilibre garçons/filles.

Deux classes de secondes sont constituées avec des élèves sélectionnés en section AbiBac (double cursus donnant accès au bac Français et au bac Allemand).

Ces deux classes comprendront chacune 24 élèves de section AbiBac.

Les cours se déroulent de la manière suivante :

<u>Classe entière</u>: cours de Français, Mathématiques, Langue Vivante Anglais, EPS.

Les autres cours et dédoublements ont lieu en groupe

En Première

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

En Terminale

Les classes sont constituées en fonction des choix de Spécialités, des options et de l'équilibre garçons/filles.

AUCUN CHANGEMENT DE CLASSE NE SERA EFFECTUÉ APRES LA RENTREE

Inscription 1ère ABIBAC avec internat

Année scolaire :

2025-2026



136 Bd de Vitré – CS 10637 35706 RENNES CEDEX 7

Tél: 02.99.28.19.00 - Intendance: 02.99.28.19.41

<u>CARTE ACCES LYCEE</u> RESTAURATION/CHAMBRE

NOTE AUX LYCEENS ADMIS A L'INTERNAT

1 - L'internat est fermé le week-end. Il ouvre le dimanche à 19 h. Le service restauration n'est pas assuré le dimanche soir

- 2 Le lundi 1er septembre 2025, l'accueil à l'internat se fera par le 1 rue Mirabeau au foyer des internes :
 - Entre 8h30 et 10h30 (Nom de Famille : <u>A à K)</u>
 - Entre 10h30 et 12h30 (Nom de Famille : L à Z)



Prévoir 1 h de disponibilité.

Pour fluidifier les démarches seul l'élève et 1 <u>accompagnateur</u> accèderont au point accueil du foyer. Le service de restauration fonctionnera dès 11h00.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures).
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat : il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).

RAPPEL : se reporter au règlement intérieur second cycle de l'internat.

Toute sortie après 19h30 implique une demande écrite des parents pour les élèves mineurs, ou de l'élève majeur (24h avant la sortie, au plus tard) et nécessite une autorisation des C.P.E. Aucune demande de rentrée tardive ne doit excéder 22h30. Au-delà, il convient de passer la nuit chez son correspondant.

3 - État des lieux

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

4 - Horaires de la restauration.

- Petit-déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45 - Déjeuner : de 11 h 00 à 13 h 30 - Dîner : de 18 h 00 à 19 h 30

5 - Vous recevrez à la rentrée : une carte d'accès au lycée et à la restauration (nouveaux élèves) pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand ainsi qu'une carte d'accès aux chambres et à l'internat.

Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 5 €).

6 - Tarifs d'internat, modalités de paiement :

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).

Pour définir leur tranche tarifaire, les familles doivent <u>impérativement</u> se connecter **dès le 2 juin 2025** au portail numérique d'inscription à la tarification régionale mis en ligne sur le site de la Région Bretagne : https://www.bretagne.bzh/dansmonlycee.

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (159 jours pour 2024) découpé en 3 trimestres : septembre-décembre, janvier-mars et avril-juin. Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2025 à juillet 2026) est susceptible d'être modifié selon le calendrier de l'année scolaire arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé au cours du mois de septembre.

Vous pouvez choisir le prélèvement automatique en 6 mensualités ou le paiement à réception de la facture trimestrielle.

Pour le prélèvement automatique

Le prélèvement en <u>6 mensualités</u> sera effectué deux fois à chaque trimestre : les 10 novembre et 10 décembre 2025 pour le trimestre septembre-décembre 2025, les 10 février et 10 mars pour le trimestre janvier-mars 2026 et les 10 mai et le 10 juin pour le trimestre avril-juin 2026.

Il vous suffit de remplir le document ci-joint et de le remettre à l'intendance en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant et le mandat de prélèvement SEPA signé.

Aux familles bénéficiaires d'une bourse nationale.

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais d'hébergement y seront directement déduits.

<u>Important</u>: En cas de situation financière difficile, vous pouvez contacter le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

☐ Pour plus d'information, se reporter aux différents règlements sur le site www.lycee-chateaubriand.fr

lycee Chateaubrica

LYCEE CHATEAUBRIAND RENNES

FONDS SOCIAL LYCEEN

Le fonds social lycéen est destiné à aider les élèves du second cycle qui rencontrent des difficultés financières liées à leur scolarité, qu'ils soient boursiers ou non.

Cette aide peut intervenir à tout moment de l'année scolaire.

MODALITES:

L'élève ou sa famille doit se faire connaître auprès des services de l'Intendance du lycée. Le dossier est présenté de manière anonyme à la commission réunie par le Proviseur". Le Chef d'établissement décide de l'aide attribuée.

CAISSE DE SOLIDARITE

La caisse de solidarité permet d'aider des élèves en difficulté financière et de manifester la solidarité du lycée à l'occasion d'évènements familiaux douloureux touchant les membres de la communauté scolaire.

La cotisation est volontaire et le montant est laissé à la discrétion des familles. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez joindre un chèque libellé à l'ordre du lycée Chateaubriand Rennes.

Ne pas oublier d'inscrire le NOM, Prénom et la classe de l'élève au verso du chèque.

Le Conseil pour la vie lycéenne

Le CVL est une instance représentative des lycéens composée de dix élèves titulaires et de dix suppléants. Chaque année des élections ont lieu pour renouveler la moitié de ses membres.

Nous œuvrons pour améliorer la vie des lycéens au sein de l'établissement mais nous organisons aussi des évènements tels que la semaine de l'expression, une journée de solidarité au bénéfice des enfants autistes.

Pour prendre connaissance de notre engagement et de notre projet, retrouvez-nous sur notre page FB « CVL Chato ».

Votre équipe CVL

Association Sportive Lycée Chateaubriand

L'association sportive du lycée Chateaubriand propose aux élèves de participer à de multiples activités sous différentes formes, <u>sur le temps du midi</u>ou/et le <u>mercredi après-midi</u>(+le soir pour les internes).

- ➤ Entraînements réguliers (de la découverte au renforcement, en passant par un complément de formation EPS...) avec <u>participation éventuelle aux compétitions</u> organisées par l'*Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)*
 - Badminton
 - Natation, Sauvetage
 - Volley Ball
 - Basket Ball
 - o Tennis de table
 - Escalade*
 - Musculation*

- Evénements ponctuels (type "journées flash" avec l'UNSS):
 - o Journée"beach" à Dinard (activités de plage et nautiques) en septembre,
 - Cross en novembre et décembre
 - Test Sport Santé en décembre
 - La lycéenne et la Color Run

Pour adhérer, il suffira, <u>uniquement à la rentrée</u>, de fournir un chèque de 22€ (tarif licence multisports UNSS) et de remplir une fiche d'inscription auprès des professeurs d'EPS du lycée.



Les professeurs d'EPS.

^{*}Après les vacances de la Toussaint



dans vos années voilà nos priorités.» votre avenir, « Vous accompagner à construire lycée et vous aider

dans les lycées publics, la Région Bretagne s'engage et met tout en œuvre Responsable de l'accueil, de la restauration et de l'hébergement des élèves pour que les jeunes Breton ne s réussissent leurs années lycée.

Depuis la rentrée 2022, les élèves des 116 lycées publics de Bretagne bénéficient de tarifs pour la restauration et l'hébergement :

Accessibles grâce à la contribution de la Région (en moγenne

- Calculés selon les ressources du foγer. de 5,15 € par repas et de 29,15 € par journée d'internat)
- Solidaires entre les familles et entre les lycées.







REGION BRETAGNE RANNVRO BREIZH REJION BERTEGN

☐ regionbretagne.bzh | @region.bretagne | ☐ Région Brett-www.bretagne.bzh



RESTAURATION - HÉBERGEMENT

Inscription tarification

www.bretagne.bzh/tarification Rendez-vous dès le 2 juin sur :

pour inscrire votre enfant lycéen·ne, étudiant·e ou apprenti·e.



le Centre de Relation Usagers de la Région Bretagne au 02 23 20 60 00 En cas de difficultés lors de l'inscription, vous pouvez contacter

Sans inscription avant le 21 septembre, le tarif le plus élevé s'applique

Tarif repas

RESTAURATION 2025/2026

		lue	au forfait	à la pr	à la prestation 1	
VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	TRANCHE	PART REGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	FAMILIAL
500 ou moins	1	•	2,70€	(30	500 ou moins
de 501 à 700	2	0	2,850	@	3,150	de 501 à 700
de 701 à 900	ω	(3,150	6	3,450	de 701 à 900
de 901 à 1100	4	0	3,450	0	3,80€	de 901 à 1100
de 1101 à 1500	5	0	3,90€	•	4,200	de 1101 à 1500
de 1501 à 1700	6	•	4,200	•	4,500	de 1501 à 1700
de 1701 à 2000	7	•	4,500	•	4,850	de 1701 à 2000
2001 et plus	8		4,80€	•	5,100	2001 et plus

HÉBERGEMENT 2025/2026 Tarif journalier²

		pro	pré-bac	pos	post-bac
RE QUOTIENT	TRANCHE	PART RÉGION/ FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE	PART RÉGION! FAMILLE	RESTE À CHARGE FAMILLE
ou moins	1	•	7,80 €	•	10,40 €
501 à 700	2	•	8,40 €	•	11,20 €
701 à 900	ω	•	9,30 €	•	12,30 €

2. Tarif journalier correspondant à 2 repas + 1 nuitée avec petit-déjeune

14,200 13,300

18,100

10,200 11,500 12,400

14,80 €

15,90 € 17 (

Le tarif du repas occasionnel est de 5,10 €, γ compris pour les élèves externes



Note d'information aux parents d'élèves des établissements scolaires du 1er et du 2d degré

DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL « ORSEC-IODE » DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine a élaboré un dispositif départemental **«ORSEC IODE»** qui prévoit la distribution de comprimés d'iode à la population dans l'hypothèse où un nuage radioactif traverserait le département d'Ille-et-Vilaine.

Le département d'Ille-et-Vilaine ne dispose pas d'installation nucléaire sur son territoire. Néanmoins, il pourrait éventuellement être concerné par des rejets radioactifs provenant d'installations situées en France ou à l'étranger.

Ainsi, en cas d'accident majeur et en applications de consignes nationales, le Préfet peut décider d'activer le dispositif « ORSEC IODE ». En Ille-et-Vilaine, il a été décidé d'associer étroitement les établissements scolaires à la mise en œuvre de ce dispositif, depuis la rentrée scolaire de 2013.

Quand et comment se met en place un dispositif ORSEC*-IODE?

Ce dispositif, qui a été mis en place dès 1998, **prépare aux éventuelles situations d'urgence** en prévoyant des actions de nature à limiter les conséquences d'une émission de substances radioactives.

Ainsi, si des rejets radioactifs contiennent des iodes radioactifs (iode 131 et iodes à vie courte), la prise de comprimés d'iodure de potassium constitue une action complémentaire de protection des populations dans les zones susceptibles d'être contaminées par ce radionucléide. La prise de ces comprimés empêche en effet la concentration de l'iode radioactif par la thyroïde.

Les autres mesures pouvant être décidées par les autorités sont les suivantes : mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, etc.

Lors de l'activation du dispositif « ORSEC IODE » par le Préfet, la population du département est appelée à récupérer les comprimés d'iode dans un lieu défini par le Maire qui est l'autorité chargée de la distribution des comprimés d'iodure de potassium.

^{*} Le dispositif national « ORSEC » (Organisation de la Réponse de SÉcurité Civile) est un dispositif national qui définit une organisation des secours sous l'autorité du préfet, répartie entre différents services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement. La Préfète de département veille à alerter la population, gère la crise et assure la mission de retour à la normale.

Le rôle des chefs d'établissement et des directeurs d'école :

En cas, et seulement en cas d'activation du dispositif par le Préfet, dans les établissements scolaires, chaque responsable d'établissement (directeur d'école, principal, proviseur) récupérera, dans le lieu prédéfini par la mairie, le stock nécessaire de comprimés pour ses élèves et procédera à leur distribution.

Pour être pleinement efficace, cette prise doit se situer juste avant ou peu de temps après l'inhalation de l'iode radioactif : son efficacité est maximale s'il est ingéré 1 heure avant l'exposition aux éléments radioactifs et au plus tard 8 heures après exposition.

Les comprimés seront distribués <u>uniquement et immédiatement</u> à la demande du représentant de l'État dans le département : le préfet.

Attention : cette distribution d'iode aux élèves par l'établissement scolaire ne pourra s'effectuer que si les parents ont signé une attestation parentale en début d'année scolaire.

Cette **attestation parentale** vous est donc remise afin d'autoriser ou non les chefs d'établissements et/ou directeurs d'école à dispenser ces comprimés aux élèves selon les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé. Cette autorisation sera conservée dans le dossier de l'élève et devra être renouvelée lors de chaque rentrée scolaire.

Posologie:

Une seule prise de comprimés est suffisante.

- pour les enfants de 1 mois à 3 ans : ½ comprimé ;
- pour les enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé ;
- pour les enfants de plus de 12 ans, les adultes (y compris les femmes en enceintes) : 2 comprimés.

Les comprimés sont quadri-sécables. Ils sont à avaler ou à dissoudre dans de l'eau, du lait ou du jus de fruit.

Précaution médicale :

Les personnes ayant une allergie connue à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent dès à présent prendre conseil auprès de leur médecin, sans attendre qu'une alerte soit donnée par les autorités.

En cas d'absorption de comprimés d'iode, qui se fera uniquement sur ordre du préfèt, il sera recommandé aux personnes ayant un antécédent ou une pathologie de la thyroïde en cours de consulter un médecin aussitôt que possible après la prise du traitement par l'iodure de potassium.

Contre-indications:

Les contre-indications de cette prise de comprimé sont rares. Les parents dont l'enfant aurait une contre-indication spécifique à la prise de ce comprimé sont invités à ne pas signer l'autorisation.

Page 9 / A conserver par la famille

CODIFICATION DES PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES

AGRICULTEURS

10 – Agriculteurs

ARTISANS - COMMERCANTS - CHEFS D'ENTREPRISES

- 21 Artisans
- 22 Commerçants et assimilés
- 23 Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus

CADRES ET PROFESSIONS INTELECTUELLES SUPERIEURES

- 31 Professions libérales
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs et assimilés
- 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises

PROFESSIONS INTERMEDIAIRES

- 42 Instituteurs et assimilés
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise

EMPLOYES

- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers et militaires
- 54 Employés administratifs d'entreprises
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers

OUVRIERS

- 61 Ouvriers qualifiés
- 66 Ouvriers non qualifiés
- 69 Ouvriers agricoles

RETRAITES

- 71 Retraités agriculteurs, exploitants
- 72 Retraités artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 73 Retraités cadres et professions intermédiaires
- 76 Retraités employés et ouvriers

AUTRES INACTIFS

- 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 82 Personnes sans activité professionnelle
- 99 Non renseigné

RENTREE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 FICHE d'INSCRIPTION

Inscription 1ère ABIBAC avec internat			
Nom :			
Prénom :			
Né(e) le : àDpt :		_	
Nationalité :			
Merci de cocher les de	eux langues viva	antes choisies.	
	LV A	LV B	\neg
Allemand			
Anglais	_		_
Arabe Espagnol			_
Italien			
Qualité Redoublant Externe Oui 1/2 pens Non Interne			
Enseignement de spécialité			
Combinaison choisie :			
- -			
-			
Éventuellement choix 2 : Si la combinaison 1 ne fait pas partie de la liste de deuxième vœu NB : dans le cas où le vœu 1 n'est pas satisfait, vo			nt, merci de faire un
Enseignement facultatif			
Suivi en 2024-2025 Poursuivi	?		Poursuivi ?
LATIN	ARABE L	VC	
GREC	PORTUG		
LATIN et GREC	RUSSE L	VC	
Sur sélection :			
Candidature au dispositif PPSP – protection	des personnes,	secours à la pers	onne

ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE : Classe : , Lycée

RENNES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire: 2025-2026

Inscription 1ère ABIBAC avec internat

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE Sexe*: F ☐ M ☐ Nom de famille* (1) : _____ Né(e) le* : __/__/ Nom d'usage (2) : Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____ Pays de naissance* : _____ Département de naissance* (4) : ____ Commune de naissance* (4) : Nationalité* : L'élève habite* (5) : Chez Ou possède sa propre adresse : Code postal : ____ Commune : _____ @ Courriel : _____ Pays: 🖀 Travail : 🖀 Mobile : Tomicile: (1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : pour les élèves nés en France (5) L'élève habite : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même si l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément; sinon indiquer la propre adresse de l'élève REPRÉSENTANTS LÉGAUX Un représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève. A contacter en priorité : Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent) Civilité*: Mme ☐ M. ☐ Nom de famille* : Prénom* : Nom d'usage : Profession ou catégorie socio-professionnelle*: ___ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2) Code postal* : ____ Commune* : @ Courriel : _____ Pays*:
 ☎ Domicile :
 ☎ Travail :
 J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐ A contacter en priorité : Lien avec l'élève* : Nom de famille* : Civilité*: Mme M. Prénom* : Nom d'usage : Profession ou catégorie socio-professionnelle*: __ (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2) Adresse*: Code postal* : ____ Commune* : @ Courriel : _____ Pays*: 🖀 Mobile : 🖀 Travail : Tomicile: J'accepte de transmettre mon adresse et mon courriel aux associations de parents d'élèves : 🗌 de recevoir des SMS : 🗍

RENNES

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈV	E	A contacter en priorité : 🗌
La <i>personne en charge</i> , lorsqu'elle existe, est différente des		
héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des		
Lien avec l'élève* :		Civilité*: Mme . M
Nom de famille* :		
Nom d'usage :	Prénom* :	
Adresse*:		
Code postal* : Commune* :		
Pays*:		
J'accepte de transmettre mon adresse et mo		
·	or courrer aux accountains as parents	a cieves : _ ac receven acc cine :_
AUTRE PERSONNE À CONTACTER		
Lien avec l'élève* :		Civilité*: Mme ☐ M. ☐
Nom de famille* :		
Nom d'usage :		
J'accepte de recevoir des SMS : □		
o accepte de recevoir des oivio .		
ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À	BOURSE	
Si vous avez la charge de l'enfant que vous in droit à une bourse pour son année scolaire. charge de votre dossier pourront alors récupére une demande de bourse à la rentrée et vous ob Si nous avons besoin d'informations compléme	Pour cela, remplissez ou modifiez les inforer automatiquement votre situation fiscale. otiendrez une réponse au cours du premie l	rmations ci-dessous : les personnes en Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire
☐ Oui, j'accepte l'étude automatique de mon d☐ Non, je refuse .	droit à bourse.	
Vous-même :		
Nom de famille* (1) :		
Nom d'usage (2) : Prénom 1* (3) :	Pránom 2 ·	Prénom 3 ·
Date de naissance* :/_/ Pays		
Département de naissance* (4) : Co		
Vivez-vous en couple, sous le même toit, <u>sa</u>	<u>ns etre ni marie(e) ni pacse(e)</u> (concubir	nage) ?
☐ Oui ☐ Non Si oui, complétez la partie ci-dessous pour v l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de re cette démarche.		on accord est donc indispensable pour
Nom de famille de votre concubin(e)* (1) :		Sa civilité* : Mme 🗌 M. 🗌
Son nom d'usage (2) :		
Son prénom 1* (3) :	Son prénom 2 : S	
		on prénom 3 :
Son département de naissance* (4) :	n pays de naissance* :	
Son département de naissance* (4) : (1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2)	n pays de naissance* : Sa commune de naissance* (4) : Nom d'usage : à compléter si différent du nom de fai	mille, par ex. nom d'époux/épouse
Son département de naissance* (4) : (1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2)	n pays de naissance* : Sa commune de naissance* (4) : Nom d'usage : à compléter si différent du nom de fai Département (ex : 075) et commune de naissance :	mille, par ex. nom d'époux/épouse



136 Bd de Vitré – CS 10637 35706 RENNES CEDEX 7

Tél: 02.99.28.19.00 - Intendance: 02.99.28.19.41

Année scolaire : 2025-2026

FICHE D'INSCRIPTION - CARTE ACCES LYCEE

INTERNAT

A rapporter avec le dossier d'inscription le jour de votre inscription ou réinscription.



Ne pas imprimer les documents en recto-verso Ecrire lisiblement – Toutes les informations sont obligatoires.

ELEVE					
Nom:	Prénom :				
CLASSE (Septembre 2025)					
☐ Seconde Abibac	☐ Seconde option CAV				
☐ Première Abibac	☐ Première spécialité CAV				
☐ Terminale Abibac ☐ Terminale specialite CAV					
REPRESENTANT LEGAL QUI PAIE LES PRAIS SCOLAIRES					
Nom :	Prénom :				
Adresse:	Ville :				
Tél. :					
Date de naissance ://					
REPRESENTANT LEGAL 2					
Nom :	Prénom :				
Adresse: C.P:	Ville :				
Date de naissance :// Lieu de naissance					
TRANCHE TARIFAIRE					
Pour connaître votre tranche tarifaire il est nécessaire de vous connecter au site du Conseil Régional de Bretagne Opération à renouveler chaque année scolaire (www.bretagne.bzh/tarification). Sans renseignement de cette tranche tarifaire vous vous verrez appliquer la tranche la plus élevée (8).					
Tranche tarifaire : 🔲 1 🔲 2	2 🗆 3 🗀 4 🗆 5 🗀 6 🗆 7 🗆 8				
☐ Non, Je ne souhaite pas m'inscrire sur le site de la Région Bretagne et j'accepte la tarification la plus élevée – Tranche 8.					
СНОГ	X DU REGLEMENT DES FRAIS D'INTERNA	AT.			
(cocher la case choisie)					
☐ <u>Prélèvement automa</u>	tique : 1 ^{er} prélèvement le 10/11/2025				
COMPLETER et S	IGNER LE MANDAT SEPA (ci-joint)				
		DAEED M LACEDA			
JOINDRE un Relev	vé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) et l'AG undat de prélèvement SEPA signé + RIB (<u>inscrire le nom de l</u>				
JOINDRE un Relev Nous retourner le ma	v é d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) et l'AG andat de prélèvement SEPA signé + RIB (<i>inscrire le nom de l</i>				
✓ JOINDRE un Relev Nous retourner le ma _ □ A réception de factu	vé d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) et l'AG andat de prélèvement SEPA signé + RIB (<i>inscrire le nom de l</i> re trimestrielle :	'élève et la classe au verso du RIB)			
✓ JOINDRE un Relev Nous retourner le ma _ □ A réception de factu (Trimestre 1: Novembre 2	v é d'Identité Bancaire d'un compte courant (RIB) et l'AG andat de prélèvement SEPA signé + RIB (<i>inscrire le nom de l</i>	'élève et la classe au verso du RIB)			

Date et signature du responsable légal

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat : FR33ZZZ529812

Type de contrat	:	Nom (Elève)
		Prénom (Elève):
Prélèvement	:	DEMI-PENSION

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **Lycée CHATEAUBRIAND** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Lycée CHATEAUBRIAND.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANTIER SEPA

FR33ZZZ529812

	emaines survain la date de debit de voire compte pour un preseveme	
Adresse Code Postal Ville	DESIGNATION DU CREANCE : LYCEE CHATEAUBRIAND : 136 Boulevard de Vitré CS 10637 : 35706 : RENNES : FRANCE	TIER .
	DESIGNATION DU TITULAIRE DU COM	PTF 4 DFRITFR
Nom, Prénom Adresse	:	
Code Postal Ville Pays	: : FRANCE	
	DESIGNATION DU COMPTE A D	<u>EBITER</u>
	TION INTERNATIONALE (IBAN) FR TION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)	
Type de paieme	ent: Paiement récurrent/répétitif	
Signé à :	Signature :	
Le :	/ 2025	

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (Si différent du débiteur lui-même et le cas échéant)

Nom du tiers débiteur

△ AGRAFER AU BAS DE CETTE PAGEUN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC) **△**

Rappel!

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par CHATEAUBRIAND. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec le Lycée CHATEAUBRIAND.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE INFIRMERIE Année scolaire : 2025-2026

Ligne directe infirmerie: 02-99-28-19-52

Nom :		Prénom :
Classe :		Régime :
Date de naissance :		
Adresse mail :		Portable :
Responsable légal		
Nom :		Prénom :
Adresse:		
Code postal :		
Adresse de l'élève si diff	érente des parents :	
Code postal :	Ville:	
Tél correspondant : En cas d'urgence, un é d'urgence vers l'hôpita	lève accidenté ou malade es	t orienté et transporté par les services de secours ille est immédiatement avertie par nos soins. Un
L'étudiant a-t-il des aller spécialiste ou une structi	rgies médicamenteuses, alime are (psychologue, psychiatre,	entaires, handicap, traitement à prendre, suivi par un CASSAJA) ?
L'étudiant bénéficie-t-il PAI : Projet d'Ac PAP : Plan d'Acc		onnalisé de Scolarisation)

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

Merci de prévenir les infirmières lors de toute prise de traitement sur le temps scolaire ou à l'internat.



DISTRIBUTION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM AUX ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ILLE-ET-VILAINE

Je soussigné(e) M./Mme
Responsable légal de l'enfant :
Niveau de classe :
AUTORISE / N'AUTORISE PAS (1)
Le chef d'établissement ou son représentant de l'école / collège / lycée (1)
à donner des comprimés d'iodure de potassium à notre fils / fille (1), interne / demi- pensionnaire (1) de l'établissement, à la suite du déclenchement du dispositif « ORSEC- IODE » par le préfet d'Ille-et-Vilaine. Cette attestation sera conservée par l'établissement dans le dossier de mon enfant et renouvelée chaque année. Fait à
Signature

(1) rayer la mention inutile

Fiche INTERNAT 2025/2026



hateaubiiand		
	Autres 🗆	□ préciser
NOM: PRENOM: Sexe: F G G Née le:		•
à : Nationalité :	Département :	
♥ PARENTS OU TUTEURS :	:	
Nom : M. Mme Tel. Domicile : Mail : Profession du père : Tel. Professionnel : Profession de la mère : Tel. Professionnel : Portable de l'élève : Mail de l'élève :	Por	table :
		majeur habitant l'agglomération rennaise ou la proche de nécessité (fermeture, maladie, sanction disciplinaire,
Téléphone domicile Portable		
19h. ☐ Retour à l'internat p ☐ Retour à l'internat p NB : Une absence hebdome	orévu le dimanche soir en orévu le lundi matin avan adaire à l'étude est possib e possible au service Vie Si oir.	
Besponsable légal de l'él □ Responsable légal de l'él □ Elève majeur Déclare avoir pris connaisse téléchargeable sur le site wan en le si	lève ance du règlement d'inte <u>rww.lycee-chateaubriand</u> e	ernat du lycée Chateaubriand. Document consultable et
Sibilatare da responsable il	-bui ·	Signature de l'eleve majeur.



ASSOCIATION SOCIO-ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS DU LYCÉE CHATEAUBRIAND

L'AS3E du Lycée Chateaubriand a pour but de dynamiser la vie des élèves et des étudiants au sein de l'établissement.

Son conseil d'administration est composé principalement d'élèves et d'étudiants volontaires. Leur dynamisme permet tous les ans la réalisation de nombreuses initiatives, et fait du lycée un lieu convivial où réussite scolaire rime avec créativité et vie démocratique.

Pour financer ses activités et ses investissements qui profitent à tous, l'AS3E ne peut compter que sur vos cotisations. L'adhésion est de 14€ par élève ou étudiant.

ACTIVITES SOUTENUES

CLUBS:

- journal du lycée
 - théâtre
- relaxation/yoga
 - photo
 - échecs
- Cinékritik (club ciné)
- mise à disposition de 3 pianos, d'une batterie et de matériel de sonorisation.

VIE QUOTIDIENNE

- Gestion de la cafétéria - Tables d'extérieurs et ameublement des foyers - Gestion des photographies de classes

Qr code d'adhésion en ligne



SERVICES AUX LYCEENS ET ETUDIANTS

- 25% de remise sur les achats de livres scolaires neufs, 25% sur l'occasion,
- Service de photocopies, de tirages papier à partir d'une clé USB, rattrapages de cours gratuits pour raisons médicales ou familiales
- Commandes groupées de sweats et de matériels,
- Soutien logistique pour les opérations de financement de voyages.
- Vente de timbres, de ramettes de papier
- Prêts de calculatrices ou de blouses en cas d'oubli

EVENEMENTS

- Bals de prom (lycéens et prépas)
 - Chatoscénie
- finance de sorties
- tournoi de football
- soirée des BCPST
 - concours de photographies
- Chato solidaire et sans frontière

NOM :	PRÉNOM:

Adhère à l'AS3E pour l'année scolaire 2025/26 et joins au dossier d'inscription ce coupon accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'AS3E du Lycée Chateaubriand d'un montant de 14 euros. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site www.as3echateaubriand.fr si vous souhaitez régler par carte bleue.

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale, si vous n'avez pas choisi l'adhésion en ligne.



Flashez pour adhérer en ligne!

www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

(Cerfa n°11580*04) permettant une réduction

(66 % de la somme versée, dans la limite

d'impôt sera mis à votre disposition.

de 20 % de votre revenu imposable).

Mes coordonnées

Année scolaire 20	/20	Avez-vous déjà adhéré les ai précédentes ? 🔲 oui 🖵 non	nnées	
Conseil local de		Je souhaite :		
Conseil local de		Je souhaite: participer aux activités du conseil local etre candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire) etre candidat au conseil d'administration (collège, lycée) etre délégué FCPE au conseil de classe (collège, lycée) J'accepte de recevoir: les newsletters gratuites de la FCPE		
Mes enfants		☐ la Revue des Parents gratui	te	
Nom et prénom	Né(e) le	Nom et commune de l'établissement scolaire	Classe	
Mon adhésion Privil	égiez l'adhésion er	n ligne https://www.fcpe-adhesion.fr	r/035/adhesion	
☐ Adhésion annuelle	20€			
☐ Adhésion foyer non imposable15€		Précisez lequel		
☐ Adhésion second parent6€		☐ Je soutiens le conseil départemental		
Total de mon adhésion :€		par un don de	€	
Nous contacter	ı	Date : Signature :		
FCPE 35 - CDPE de Ille- Conseil départemental de Parent		Un reçu fiscal dématérialisé		

Annexe 8

X fcpe35

5 rue de Lorraine

Tél: 06 12 91 33 29 | fcpe35@sfr.fr

magnetic for first formal for the contract of the contract of

Site: https://35.fcpe.asso.fr/

35000 RENNES